

Interpellation de F. CARLIER, Conseillère communale, relative à la demande de permis introduite pour la bande cyclable du boulevard S. Dupuis.

F. CARLIER donne lecture du texte suivant :

F. CARLIER geeft lezing van de volgende tekst:

La suppression des places de stationnement a été le fil rouge de la politique de mobilité durant cette législature tant au niveau communal que régional. Durant la crise de la « Covid-19 », le Gouvernement bruxellois a décidé d'implanter de nombreuses pistes cyclables sur des axes régionaux et notamment sur le boulevard Sylvain Dupuis. En effet, de nombreux blocs de béton ont été placés sur la bande de stationnement le long de ce boulevard et ont eu pour conséquence la suppression de nombreuses places de stationnement, 66 au total. Les habitants des différents immeubles le long du boulevard se plaignent de ne plus trouver de place de stationnement lorsqu'ils rentrent chez eux ou lorsqu'ils reçoivent des invités.

Maintenant, la pérennisation de cette piste cyclable bidirectionnelle est mise à l'enquête publique.

Nous pouvons également nous questionner sur l'utilité de cette piste cyclable. En effet, nous constatons, à n'importe quel moment de la journée que cette piste n'est pas utilisée. De plus, nous ne comprenons pas dans quelle direction s'engagent les cyclistes une fois arrivés à hauteur du boulevard Joseph Bracops.

Enfin, nous nous questionnons sur la dangerosité de cette piste à la hauteur des points de croisement entre les arrêts de bus, le trottoir et la piste cyclable. En effet, plusieurs piétons ont déjà manqué de se faire renverser par un cycliste. De plus, et comme c'est le cas dans une grande majorité des rues anderlechtoises, de nombreuses trottinettes et vélos sont garés sur les trottoirs et entravent la circulation aux piétons et personnes à mobilité réduite.

Mes questions sont les suivantes :

Quel avis la Commune rendra-t-elle lors de la Commission de concertation ?

Le Collège va-t-il tenir compte de toutes les doléances régulièrement communiquées par les riverains ?

Le Collège va-t-il prendre en compte le fait que cette piste est très rarement utilisée ?

Que répondez-vous aux riverains qui ne savent plus où stationner en rentrant chez eux ?

Enfin, quand allez-vous agir pour que les trottinettes et les vélos ne soient plus stationnés sur les trottoirs en entravent la circulation des piétons ?

Madame l'Echevine MÜLLER-HÜBSCH donne lecture de la réponse suivante :

Mevrouw de Schepen MÜLLER-HÜBSCH geeft lezing van de volgende antwoord:

L'enquête publique est toujours en cours et, comme nous l'avons souvent expliqué, le Collège ne se prononce pas sur une procédure en cours avant que les habitants aient eu l'occasion de donner leur avis.

Ce que nous pouvons déjà dire, c'est qu'en tant que Commune, nous allons nous engager à ce que la piste soit entourée d'une bordure de qualité. Que l'on ne se contente pas de béton, mais que l'on utilise aussi du vert et des plantes.

En ce qui concerne la situation du stationnement, la Commune a introduit une taxe sur les grandes surfaces et le centre commercial « Westland Shopping Center » est ouvert aux habitants pour s'y garer. Cela représente bien plus de places de stationnement dans le quartier que n'en utilise la piste cyclable.

Quant aux trottinettes, nous sommes en discussion avec le « Westland Shopping Center », qui n'autorise aucun scooter sur son parking. Vous pouvez vous rendre au quartier commerçant en voiture, mais vous ne pouvez pas vous y garer. Nous avons mis en place des zones de déchargement, mais elles ne sont pas assez grandes. Nous négocions avec les magasins pour autoriser des zones de dépôt dans leurs locaux, car il n'y a pas assez de place dans les espaces publics.

F. CARLIER demande si l'utilisation des places de parking du « Westland shopping center » par les riverains est devenu une réalité ou demeure un projet.

Madame l'Echevine MÜLLER-HÜBSCH répond que le Collège a tenu une discussion avec le « Westland » au sujet de l'ouverture du parking aux riverains. Deux choix ont été proposés : soit payer une taxe, soit ouvrir le parking aux riverains. La dernière proposition a été choisie par le « Westland ». A présent, c'est à ce dernier d'organiser la manière par laquelle il va appliquer cette décision.

En ce qui concerne les trottinettes, le « Westland » refuse leur présence, car il craint le vandalisme.

